

Rapporteur : M. PELAEZ Louis

M. PELAEZ Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit donc de la révision du règlement du dispositif PRODIJ et du bilan à un an. Il y a effectivement un peu plus d'un an aujourd'hui que nous avons créé dans cette même enceinte le dispositif PRODIJ (PROgramme de Développement des Initiatives des Jeunes) et avec le temps administratif au démarrage et la période estivale, c'est environ sept mois d'opérations en réalité pour ce dispositif.

Nous aurons donc l'occasion de faire le bilan de ce dispositif, notamment dans une des commissions PRODIJ exceptionnelle où nous avons pu faire le bilan. J'en profiterais d'ailleurs pour remercier tous les Adjointes d'arrondissement qui participent de manière assidue à ces Commissions PRODIJ et notamment les élus du 3^e arrondissement et du 2^e arrondissement, notamment Joëlle Léonhardt et Claude Ulrich qui participaient assez souvent et Anne Voron du 2^e arrondissement, qui étaient présentes lors de cette commission exceptionnelle pour faire le bilan, avec les autres membres de la Commission PRODIJ, dont notamment la Direction Régionale Jeunesse et Sport, dont le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) et dont le Comité Local de Coordination des MJC.

Nous avons pu faire un bilan tout à fait détaillé des projets qui ont été financés dans ce dispositif-là et tout le monde a reconnu, non seulement l'utilité de ce dispositif, mais effectivement tout ce qu'il pouvait apporter d'intéressant. C'est d'ailleurs cet avis de la Commission exceptionnelle que j'ai transmis également à la commission Jeunesse et Sports, où nous avons pu également faire le bilan.

Les jeunes aujourd'hui sont, vous le savez, très différents, et pourtant ce qui rassemble les jeunes dans leur diversité, c'est leur créativité et leur envie d'agir. C'est donc un peu la philosophie de départ qui nous a permis de créer ce dispositif PRODIJ, avec Philippe Mérieux qui nous avait accompagnés au départ à finaliser ce projet.

L'idée phare était donc de sortir des institutions habituelles, d'aider des jeunes novices ou plus expérimentés à bâtir un projet citoyen, d'apporter un regard neuf sur la Ville de Lyon, bâtir un projet avec une formalisation la plus simple possible, la moins compliquée possible, pour que personne ne se sente découragé et la proposition d'un accompagnement adapté plus ou moins important selon les cas.

Donc, là, le bilan aujourd'hui à la dernière commission qui a eu lieu, il y a une quinzaine de jours, nous en sommes à 42 projets qui sont financés pour je vous dis, sept mois d'existence réels du dispositif, ce qui en moyenne nous porte de six à sept projets qui passent en commission

mensuelle. Voilà Monsieur le Maire, je serai prêt à répondre à M. Hanachowicz, s'il le désire.

M. HANACHOWICZ Rémi : Je vais également essayer d'être concis, parce que nous avons eu au mois de juin 2006, un débat assez passionnant sur ce dossier-là, passionné en tout cas. Nous avons émis deux critiques sur ce projet-là : la première c'était le zèle technocratique et bureaucratique et les contrôles incessants qui étaient soumis sur les projets. Apparemment, vous y avez plus ou moins répondu. La deuxième critique, c'était l'interdiction qui était faite aux jeunes d'avoir recours à du financement privé, type mécénat, sponsoring, etc.

Je trouve qu'il y a quand même un décalage assez étonnant entre le rapport que nous transmet M. Pelaez, un rapport de vingt cinq pages, plutôt bien fait, avec des éléments positifs, mais de là à dire que c'est un succès, je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer.

Vous aviez voté l'an dernier un budget de 100.000 €, il y a trente projets qui ont été faits, avec un financement maximum de 1.000 € et dans le rapport que j'ai lu, vous avez-vous-même admis qu'il y a cinq projets qui ne rentraient pas dans le cadre du dispositif, mais que vous aviez accepté de financer. Donc, en clair, sur les 100.000 €, que vous aviez alloués l'an dernier, vous en avez utilisé 25.000 €, vous êtes allés à 25 % du projet. Donc, je crois que l'idée est bonne, d'ailleurs on ne l'a jamais critiquée, mais de là à dire que c'est un succès, aujourd'hui c'est en tout cas prématuré.

On espère que ce projet va monter en puissance pour, dans les années à venir prendre un régime de croisière. En revanche, il y a un point je dirai, politique, très fort, sur lequel nous avons émis une contestation, c'est sur l'interdiction des financements privés et là-dessus je trouve qu'il y a un décalage assez stupéfiant entre le rapport que M. Pelaez nous transmet et qui n'en dit pas une ligne et le projet de délibération qui nous est soumis.

Car que voit-on apparaître dans le projet, c'est que demain les dossiers PRODIJ pourront être financés sur des donations, sur du mécénat. Vous avez émis une critique il y a un an et demi pour dire que cela n'avait pas de sens d'interdire le mécénat. Vous oubliez, Monsieur Pelaez, de dire dans votre rapport que c'est un point qui a été souligné par les porteurs du projet parce que 1000 euros à 7, cela fait 150 euros par personne, ce qui est assez dérisoire. Donc, vous avez revu votre copie et vous n'avez pas, Monsieur Pelaez, l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que vous avez fait une erreur il y a un an et demi et qu'aujourd'hui, vous la corrigez.

Je trouve cela assez désolant que pour des raisons dogmatiques, vous n'avez même pas la reconnaissance évidente de dire que le dossier n'était peut-être pas parfait et qu'il a pu être amélioré.

En toute hypothèse et parce que nous, nous ne sommes pas dogmatiques, nous avons pris acte de cette modification du règlement et nous voterons pour votre rapport qui nous soumis aujourd'hui et qui apporte un certain nombre de corrections au projet initial.

(Applaudissements sur les bancs de l'Opposition.)

M. LE MAIRE : Monsieur Hanachowicz, vous n'êtes pas gynécologue, vous êtes Avocat, ne prenez pas un ton de procureur. Vous voulez répondre Monsieur Pelaez ?

M. PELAEZ Louis, Adjoint : Très rapidement, parce que je ne comprends pas l'agressivité de M. Hanachowicz. Ce n'est pas moi qui ai parlé de succès, c'est vous qui l'avez fait, donc, j'en suis satisfait.

Ce qui est ressorti des bilans de manière très objective, et Mmes Voron et Ulrich pourront le dire, sans aucune démagogie de ma part, c'est qu'aujourd'hui ce dispositif a pris ses marques et il est reconnu comme étant un dispositif qui manquait pour aider les jeunes à développer leurs initiatives. Voilà.

Je l'ai souligné, 7 mois d'opérationnalité, 42 projets, un peu moins de 40 000 euros (38 000 et quelques) sur les derniers projets qui sont passés, c'est la première année. Et bien oui c'est un succès, et oui on a tenu compte de l'évaluation faite pendant cette année, et on a apporté effectivement, une modification, c'était une précision. En fait, on dit que « le sponsoring était non autorisé, mais ce qui concerne le sponsoring de type publicitaire ». On est assez fier et pragmatique de pouvoir faire évoluer les projets en tenant compte de l'expérience.

M. LE MAIRE : Monsieur Hanachowicz, si on voulait être démagogue, on aurait attribué les 100 projets, cela aurait été du clientélisme. Le fait qu'il y en ait que 40 -on aurait pu en trouver 100, des gens à qui vous proposez quelques milliers d'euros, vous en trouvez toujours- prouve que ceci est plutôt géré avec une certaine rigueur.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)